

6. La formation des professeurs de mathématiques

M. DEVISME donne lecture de son rapport :

MES CHERS COLLÈGUES,

Si nous rapprochons du texte de nos résolutions votées à l'Assemblée générale de 1933 :

S'il est besoin d'une liste de classement des licenciés candidats à un poste d'enseignement, les inviter à concourir pour l'agrégation, augmenter le nombre des candidats déclarés admissibles suivant le nombre d'agrégés et de non-agrégés à pourvoir et adopter la liste de classement des admissibles n'ayant pas été reçus agrégés.

les rapports de nos collègues MM. GOSSART et MÉRIAUX aux Congrès de Pâques du S3 et de la Société des Agrégés, rapports dont j'extrais les deux alinéas respectifs :

Le S3 demande qu'un examen de sélection entre les licenciés candidats aux postes d'enseignement soit créé le plus rapidement possible et que cet examen soit fourni par l'agrégation selon des modalités à étudier.

La Société des Agrégés demande qu'une sous-admissibilité soit créée aux différentes agrégations et que la sous-admissibilité confère à tout candidat qui en est pourvu, un droit de priorité dans les nominations aux chaires des lycées,

on voit qu'un accord est assez près de se faire.

A la demande faite par le secrétaire de la Société des Agrégés, notre Secrétaire, M. DELCOURT a répondu au nom de l'Association en rappelant la résolution votée à la suite de mon rapport de 1933 (2), et en signalant, ainsi que le faisait remarquer M. le Directeur de l'Enseignement Secondaire, le 22 juin 1933, en réponse à notre vœu, que la question du classement des licenciés candidats à un poste d'enseignement ne paraît pas présenter un caractère d'urgence en ce qui concerne les mathématiques, le nombre de postes étant à peine suffisant pour donner satisfaction aux candidats admissibles (3). M. DELCOURT indiquait en outre la conclusion du rapport du concours d'Agrégation des sciences mathématiques des jeunes filles en 1935 (4) : « Sans doute, se demande plus d'un lecteur, la question de l'évolution de l'agrégation féminine va-t-elle être

(1) Voir la *Quinzaine Universitaire* n° 328, page 339 et l'*Agrégation* n° 204, p. 314.

(2) Voir le *Bulletin* n° 79, page 119.

(3) Voir le *Bulletin* n° 80, page 142.

(4) Voir le *Bulletin* n° 92, page 65.

« maintenant abordée. Je me bornerai, sur ce sujet, à résumer quelques vues
« personnelles en disant que les changements à apporter à un concours sont
« affaire d'expérience plus que de principe, que l'expérience a maintes fois com-
« mander la prudence, et que demain, toutes les circonstances nouvelles, tous les
« résultats acquis continueront à être l'objet d'une observation attentive ».

Un fait reste acquis ; l'examen de sélection ne peut se faire qu'au moyen du concours d'agrégation.

Reste la question de modalité de cet examen. Dans la réponse à la Société des Agrégés, M. DELCOURT rappelait que la doctrine de notre Association est actuellement le *statu quo* ; mais des solutions nouvelles ont été suggérées : certaines ont paru dans l'*Agrégation* n° 205, 1^{er} avril 1936, d'autres, qui se rapprochent de ce que je comptais proposer, m'ont été envoyées par notre collègue M. PICARDAT.

Résumons rapidement le complément de rapport de M. MÉRIAUX :

Certains sont contre la sous-admissibilité, soit parce que le nombre de postes possible est à peine suffisant pour donner actuellement satisfaction aux candidats admissibles, soit qu'ils redoutent la formation d'une nouvelle catégorie.

Par contre, ceux qui sont favorables à cette sous-admissibilité voient là un moyen de modifier, en l'améliorant, le concours d'agrégation. Tous souhaitent que cette sous-admissibilité comporte des épreuves propres à déceler les qualités pédagogiques. M. PÉTRUS, regrettant que les « licenciés sortent de la Faculté, « avec des prétentions à l'enseignement, mais incultes en arithmétique élémentaire et en géométrie élémentaire » souhaite que la sous-admissibilité comporte une leçon sur les matières enseignées en Sixième, Cinquième, Quatrième, Troisième.

M. PARISELLE, recteur de l'Académie de Besançon, donne un projet pour l'agrégation de Physique, dont nous retiendrons les points suivants : les épreuves de sous-admissibilité auraient lieu vers la rentrée de Pâques et comprendraient : 1° des épreuves écrites sur le programme des classes secondaires ; 2° une leçon. Cette leçon serait faite dans certains centres devant un jury local, sa note n'entrerait pas en compte dans le classement final, son rôle serait exactement le même que celui des épreuves pour l'admissibilité du concours de l'Ecole Polytechnique. Le reste des épreuves se ferait comme actuellement.

Je passe maintenant à l'étude de M. PICARDAT, notre collègue préparant depuis 13 ans à l'Agrégation féminine de mathématiques son avis est particulièrement intéressant. M. PICARDAT rappelle les critiques faites sur l'agrégation et ajoute : « Il est certain que la lecture des rapports d'agrégation et des notes obtenues « par les candidats montre que les sujets proposés dépassent les possibilités du « candidat moyen ; mais le fait qu'un seul candidat fasse le problème en entier « suffit pour montrer que celui-ci pouvait être proposé dans un concours destiné « à dégager parmi les candidats une élite, et à une époque où il y a tendance « générale au nivellement, il me semble que nous devons nous féliciter de l'existence de cette épreuve de sélection. » Mais « si ces épreuves ont une haute « valeur au point de vue mathématique, elles en ont une beaucoup plus faible « au point de vue du recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire ». D'autre part, le candidat reste, en général, quelques années sans contact avec les mathématiques élémentaires qu'il aura à enseigner et ne les retrouve que l'année même du concours. Notre collègue ajoute parlant de ses étudiantes : « Combien, même parmi celles qui ont un poste et qui enseignent, « ignorent les notions de mathématiques élémentaires un peu plus approfondies « que celles qui sont enseignées au lycée et qui, à mon avis, leur seraient beau-

« coup plus utiles que les notions sur les singularités des équations différen-
« tielles, par exemple, qu'elles utilisent dans leurs problèmes de façon incor-
« recte », et M. PICARDAT renouvelle le vœu fait il y a quelques années par
M. LEBESGUE, dans un article de l'*Enseignement scientifique*, de la création d'un
certificat de licence obligatoire pour les candidats à l'agrégation, le certificat de
Mathématiques Élémentaires Approfondies. Et notre collègue conclut : « Je
« demanderai donc que l'épreuve d'admissibilité (ou de sous-admissibilité, si elle
« est créée), permette de déterminer ceux des candidats les mieux préparés à
« l'enseignement des mathématiques élémentaires par leur connaissance et celle
« de leurs prolongements directs, par leur façon d'exposer par écrit une ques-
« tion tirée de ce programme, par leur façon de rédiger un problème d'élémen-
« taires simple, du niveau de ceux que l'on donnerait à des élèves, dont les
« résultats sont faciles à trouver par la grande majorité des candidats ; par
« la façon de faire une leçon de mathématiques de la classe de Sixième à celle
« de Mathématiques. Il s'agirait de montrer en somme que l'on possède son
« programme au sens élevé du mot et que l'on possède les qualités de clarté et
« d'exposition nécessaires pour enseigner les éléments. Les épreuves écrites du
« concours actuel serviraient avec une leçon d'élémentaires et une de spéciales
« pour l'admission définitive. »

Je crois à peine nécessaire de souligner combien je suis favorable à un tel
projet, et j'espère que nous pourrons nous entendre pour émettre un vœu dans
ce sens ou tout au moins mettre à l'étude ce projet.

Avant de terminer je voudrais vous soumettre quelques idées personnelles sur
la formation des professeurs. J'avais indiqué, il y a deux ans, un essai fait en
Amérique relativement aux comptes rendus sténographiés de classe, l'étude de
ces documents pouvant fournir un précieux enseignement pédagogique. Peut-
être avais-je espéré provoquer une tempête de fureur chez les collègues à l'idée
de l'intrusion du sténographe chez eux, mais mon secret espoir a été déçu et
c'est un silence dédaigneux qui a accueilli ma suggestion.

Cette année, en lisant le rapport sur la sélection, que notre collègue M. PER-
ROUX présente au S3, j'ai pensé que le jeune professeur est mis en présence de
sa classe sans avoir aucun renseignement sur le matériel humain qui lui est
confié, il sera donc mal préparé pour collaborer avec le médecin psychologue.
Evidemment, l'expérience supplée peu à peu, mais une instruction de base pour-
rait rendre des services. Nous sommes particulièrement intéressés à cette ques-
tion, car nous voyons, par suite du petit nombre d'heures consacrées aux mathé-
matiques dans chaque classe, beaucoup d'élèves et les connaissons moins bien ;
il peut alors arriver que nos avis soient négligés par rapport à ceux des collè-
gues d'autres spécialités. J'ai cru bon de préciser ce point qui peut permettre de
fixer la position de notre Association devant le problème de la sélection.

M. DUTHILLEUL souligne l'inégalité de valeur des licences ès sciences
passées dans les différentes Facultés et montre l'intérêt qu'il y aurait à
prolonger la liste d'admissibilité à l'agrégation des sciences mathématiques
pour établir un classement entre les candidats au professorat.

MM. ADLER, CAIRE, DOUEIL présentent différentes observations sur la
nécessité de l'organisation d'un certificat pédagogique obligatoire pour
des candidats à des postes d'enseignement, sur l'intérêt que présenterait
pour de futurs professeurs l'étude des mathématiques élémentaires appro-
fondies, sur les transformations possibles ou souhaitables du concours
d'agrégation.

Personne ne demandant plus la parole, l'Assemblée générale, après avoir approuvé les remerciements adressés par le Président à M DEVISME, met à l'étude un certificat de mathématiques élémentaires approfondies (1).